TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

(articles L.2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales)

Déclaration initiale des supports au 1er janvier de l'année d'imposition 2021

Si vous avez plusieurs établissements, veuillez établir une déclaration par établissement (en téléchargeant autant de formulaires que nécessaire).

Raison sociale :	N° SIRET:
Nom et prénoms du dirigeant :	N° de SIRET de facturation (si différent) :
Nom de l'enseigne :	
Activité :	
	Adresse de facturation (si différente) :
Data d'auvartura (uniquament si en 2021) :	
Date d'ouverture (uniquement si en 2021) :	
Coordonnées de la personne (en charge de la TL	
Nom et prénom :	. Tel portable :
E-mail :	•
atrii.	
*Il est inutile de préciser le code postal	
Engagement du déclarant (exploitant du support)
- , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	tenus dans les documents descriptifs ci-dessous, es situés sur le territoire de la commune.
Je note que les informations contenues dans ce titre exécutoire.	recensement seront utilisées pour l'émission du
Tout recours juridictionnel à l'encontre de la décla	aration suspend son caractère exécutoire.
Ta:# >	
Fait à, le	Tampon et signature
	Tampon et signatule

Cette déclaration peut être accompagnée par tout élément que le déclarant jugera utile (photographie notamment).

La Ville d'Alès s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Pour toute information: https://www.ales.fr/donnees-personnelles/

Conformément aux articles L.2333-15 et R.233-16 du CGCT, toute déclaration omise, incomplète, inexacte ou faite hors délai est punie d'une peine d'amende de 4^e classe. Chaque support publicitaire donne lieu à une infraction distincte.

Descriptif des enseignes présentes au 1er janvier 2021

Type de dispositif (voir schéma ci-dessous)	Localisation (à cocher)											
Ex : panneau, drapeau, totem, vitrophanie, lettrage, banderole, store, bâche	Scellé au sol	Sur façade (parallèle)	Sur façade (perpendiculaire)	Sur toiture	Sur vitrage extérieur	Sur clôture	Sur store	Inscription	Longueur (en mètre) (L)	Hauteur (en mètre) (H)	Nombre de faces (N)	Surface en m² (L x H x N)
Total des surfaces												

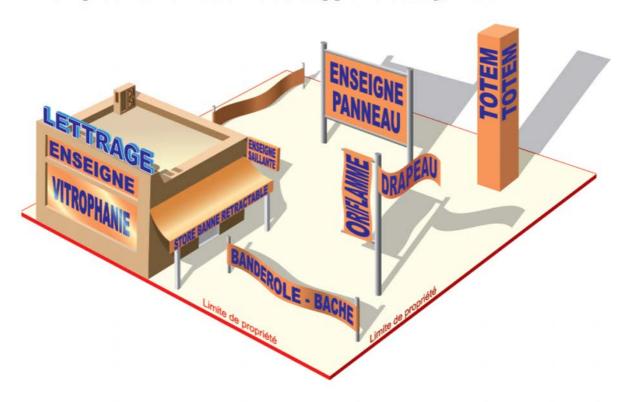
Descriptif des pré-enseignes non numériques présentes au 1er janvier 2021

Type de dispositif	Scellé Au sol	Apposé Sur mur	Adresse exacte	Inscription	Longueur (en mètre) (L)	Hauteur (en mètre) (H)	Nombre de faces (N)	Surface en m² (L x H x N)
Total des surfaces								

Descriptif des pré-enseignes numériques présentes au 1er janvier 2021

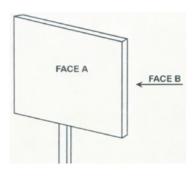
Type de dispositif	Scellé au sol	Apposé Sur mur	Adresse exacte	Inscription	Longueur (en mètre) (L)	Hauteur (en mètre) (H)	Nombre de faces (N)	Surface en m² (L x H x N)
Total des surfaces								

Exemples non exhaustifs de supports assujettis à la TLPE

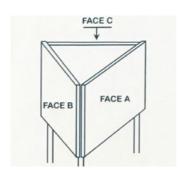


La taxation se fait par face. Se reporter au guide pour la prise des mesures.

Panneau avec 2 faces



Panneau avec 3 faces



Panneau en saillie recto/verso:

2 faces

Drapeau en saillie recto/verso : 2 faces

Totem recto/verso: 2 faces





